



## L'Aide au Permis

Version - Février 2025

L'aide financière d'Etat au permis de conduire s'adresse à tous les jeunes majeurs en alternance sous contrat d'apprentissage. Elle permet aux apprentis de financer leur permis B à hauteur de 500€ et facilite l'entrée dans la vie active de ces derniers.

Quelles sont les conditions pour profiter de cette aide ?

Contrairement à beaucoup d'autres aides gouvernementales, l'aide au permis de conduire est attribuée sans conditions de ressources. Pour en profiter, il suffit :

- D'avoir entre 18 et 30 ans
- D'être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution
- D'être engagé dans la préparation du permis de conduire B (code ou permis)

Cette aide, dont le montant est systématiquement de 500€ quel que soit le montant engagé pour passer le permis est attribuée une seule fois par étudiant. Elle peut être cumulée avec les prestations sociales (APL, prime d'activité, ...)

Quelle est la démarche à suivre pour bénéficier de l'aide au permis ?

Pour bénéficier de cette aide, vous pouvez contacter directement par mail : [apprenti@cfa-api.fr](mailto:apprenti@cfa-api.fr) qui vous accompagnera durant toute la démarche administrative.

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- Le formulaire de demande d'aide complété et signé par l'apprenti : [cliquez-ici](#)
- Une copie recto verso de votre pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport ou titre de séjour)
- Le devis ou la facture de l'école de conduite, datant de moins de 12 mois par rapport au jour de la demande d'aide, et précisant qu'il/elle concerne la préparation du permis B.
- Un relevé d'identité bancaire (RIB/IBAN)
- Le numéro d'enregistrement du contrat d'apprentissage